



## Acte d'engagement

Entre la mairie de Legé représenté par Monsieur le Maire Thierry Grassineau, agissant en application de la délibération du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2017,

Et

M./Mme (nom et prénom du jeune ) .....

Domicilié(e) à : .....

Et

Le représentant légal, M./Mme : .....

Il a été convenu ce qui suit :

Le dispositif « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires de 9h à 12h du lundi au vendredi, jours ouvrés ainsi que les 3 dernières semaines officielles d'école de l'année scolaire (à partir de la mi-juin jusqu'à la première semaine de juillet). Les missions concernent l'entretien de la commune, le rangement, le nettoyage, le classement....

Les travaux qui sont attribués à chaque participant peuvent être salissants. Il est de sa responsabilité de se présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui lui sont confiés. Dans certains cas, la commune peut fournir des équipements spécifiques (gants ou chaussures de sécurité par exemple).

L'usage du téléphone portable n'est pas autorisé sur les lieux d'activité.

Je m'engage à respecter :

- Les horaires de début et de fin de chantier
- les encadrants et autres participants au chantier
- l'environnement du chantier
- le matériel confié
- à appliquer les consignes qui me sont données par les encadrants

L'acte d'engagement est valable jusqu'au 18<sup>ème</sup> anniversaire du jeune. Dès lors qu'il est signé, le jeune peut participer pendant 2 années au dispositif.

Fait à Legé, le .....

Signature du jeune :

Signature du représentant légal :

Le Maire

Thierry Grassineau